

Climat en danger

samedi 4 février 2006, par [CREACH Morgane](#) (Date de rédaction antérieure : 2 février 2006).

Morgane Créach, juriste, est membre du Réseau action climat France (<http://www.rac-f.org>), coordination d'associations qui lutte contre les dérèglements climatiques. Elle était présente à la conférence de Montréal sur les changements climatiques en décembre 2005.

Le changement du climat est une affaire internationale qui affectera tout pays tôt ou tard. Voilà pourquoi l'Assemblée générale des Nations unies a décidé, en 1990, de préparer une convention cadre visant à remédier au problème.

En 1992, les délégués de 150 pays ont signé la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cette convention a pour objectif de maintenir la teneur en gaz à effet de serre de l'atmosphère à un niveau tel qu'aucune modification « dangereuse » du climat ne puisse apparaître, et de préserver ainsi le système climatique pour les générations actuelles et futures. En 1994, la CCNUCC est entrée en vigueur.

En 1995, on se rend compte que les obligations imposées aux pays industrialisés sont insuffisantes pour enrayer le réchauffement mondial. C'est pour remédier à cet état de fait qu'en 1997, le Protocole de Kyoto, signé dans le but de fixer des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des mesures à adopter pour les pays industrialisés.

Huit ans plus tard, s'est tenue à Montréal la 11^e Conférence des parties à la CCNUCC et, dans le même temps, a eu lieu la première réunion des parties au Protocole de Kyoto, depuis l'entrée en vigueur de ce dernier le 16 février 2005. Retour sur une Conférence qui marque un petit pas en avant...

C'était prévu... La première période d'application du Protocole de Kyoto prendra fin en 2012. Le principal enjeu à Montréal, consistait donc à définir un processus de négociation pour une deuxième phase après cette date. En jargon climatique, il s'agissait de « lancer les négociations sur le post-2012 ». Nous sommes en 2006, donc le temps presse ! Pour garantir la continuité entre la première et la deuxième période d'engagements, les accords doivent être finalisés au plus tard fin 2008, afin d'être certains de respecter le calendrier.

Finalement, quel bilan peut-on tirer de Montréal ? L'avenir du Protocole de Kyoto est un peu plus serein mais, concrètement, le contenu du régime climatique après 2012 n'a pas été défini lors de cette rencontre. Il a toutefois été décidé d'entamer des discussions sur ce point via deux voies parallèles : l'une sous l'égide de la Convention et l'autre sous celle du Protocole.

- Tout d'abord, l'ensemble des pays parties à la Convention (y compris les États-Unis) ont décidé de lancer « un dialogue » sur la période après-2012. L'administration Bush, après avoir quitté un temps la table des négociations, s'est finalement ralliée à cette décision, dont la portée reste toutefois très limitée puisqu'il ne s'agit que d'un simple échange de vues, d'informations et d'idées sur l'avenir de la lutte contre l'effet de serre, et cela de façon « non contraignante ».
- La seconde décision, adoptée dans le cadre du Protocole, porte sur les engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés après 2012. L'objectif de

réduction de 5 % par rapport aux émissions de 1990 (objectif à atteindre d'ici 2008-2012) est largement insuffisant pour contenir le dérèglement climatique qui s'annonce aujourd'hui ! De nouveaux objectifs de réduction devront être pris. Nous espérons qu'ils seront beaucoup plus ambitieux, malgré l'absence de date butoir pour les définir.

Malgré toutes ces ombres au tableau, il faut reconnaître que l'adoption de ces deux décisions a donné un signal clair aux décideurs politiques et aux acteurs privés : la lutte contre le réchauffement de la planète ne s'arrête pas en 2012 !

D'autres progrès enregistrés lors du sommet de Montréal méritent d'être soulignés, en particulier l'adoption au consensus des accords de Marrakech négociés en 2001. Il s'agit de 21 décisions qui portent sur les modalités pratiques d'application des mécanismes dits « de flexibilité » (marché international d'échanges de quotas d'émissions et mécanismes de projet) qui permettent de réduire les émissions de GES à un moindre coût.

Le « comité d'observance », destiné à s'assurer que les États respectent leurs engagements de réduction d'émissions pris à Kyoto et à les sanctionner le cas échéant, a été mis en place à Montréal. Il pourra commencer ses travaux dès à présent. Seul bémol : la reconnaissance du caractère juridiquement contraignant des sanctions que ce comité pourra prononcer a été renvoyée à la conférence de 2007.

Le sommet de Montréal, qualifié par certains de « succès », mérite donc d'être nuancé. Les décisions sur l'après- 2012 ne portent que sur la forme, mais sur le contenu, tout reste à faire. Les futurs engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés et la manière dont il faudra associer les pays en développement et les États-Unis aux efforts de lutte contre l'effet de serre ne sont pas définis. L'erreur serait que les pays cristallisent les négociations sur ces points en attendant le départ de l'administration Bush en 2009. L'urgence de la situation doit pousser les États à donner corps au plus vite au « plan d'action » de lutte contre le changement climatique défini à Montréal !

P.-S.

* Paru dans « Rouge » n° 2144 du 2 février 2006.